



CCI BRETAGNE



NOS MISSIONS

La CCI Bretagne, Parlement des entreprises porte la voix et les intérêts de plus de 123 000 entreprises bretonnes.

Les CCI de Bretagne constituent un réseau dont la mission est de représenter les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics. Chaque établissement du réseau contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations. (Loi du 23 juillet 2010, art.L710-1)

Véritable Parlement des entreprises, elle porte l'expression de plus de 123 000 chefs d'entreprise bretons par la voix de leurs représentants, élus démocratiquement. De ce fait la CCI Bretagne est un acteur majeur de l'espace politique régional.

Désireuse de jouer pleinement le rôle que lui confère la loi, la CCI Bretagne a pour objet de porter au cœur du débat la voix des entrepreneurs bretons qu'elle représente. Un débat qu'elle ambitionne d'animer pour influencer les choix politiques, toujours dans l'intérêt du développement des entreprises, de l'emploi et des territoires bretons. Une fonction qu'elle exerce en toute indépendance et objectivité.

LES CCI DE BRETAGNE : UNE VISION COMMUNE

Promouvoir
la Bretagne

Représenter
les entreprises

Offrir le même
niveau de
service sur
l'ensemble du
territoire

Privilégier une
approche
globale
intégrant les
équipements
gérés

LA CCI BRETAGNE

La CCI Bretagne exerce l'ensemble des missions du réseau des CCI.

- Elle est consultée par le Conseil régional pour tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création.
- Elle est associée à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de

développement du territoire.

- Elle est associée à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale lorsqu'ils excèdent la circonscription d'une CCI territoriale.

Elle encadre et soutient les activités des CCI territoriales.

- Elle vote la stratégie applicable dans l'ensemble de leurs circonscriptions.
- Elle établit un schéma directeur qui définit le nombre et la circonscription des CCI territoriales de la région.
- Elle adopte des schémas sectoriels (formation, création-transmission, innovation, international, développement durable...).
- Elle répartit entre les CCI territoriales le produit des impositions qui lui sont affectées.
- Elle assure aux CCI territoriales qui lui sont rattachées les appuis juridiques et d'audit ainsi que le soutien administratif dans la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la communication et le système d'information.
- Elle élabore un schéma régional en matière de formation professionnelle qui est ensuite décliné entre CCI territoriales. Celles-ci peuvent créer et/ou gérer des établissements de formation initiale et continue.
- Elle peut, par convention, déléguer certaines de ses compétences à des CCIT.

LES CCI TERRITORIALES

Elles exercent toute mission de service auprès des entreprises de leur circonscription dans le cadre des orientations données par la CCI Bretagne à laquelle elles sont rattachées. A ce titre, aux termes de la loi :

- Elles créent et gèrent des CFE, centres de formalités des entreprises.
- Elles peuvent assurer, en conformité avec les schémas sectoriels, la maîtrise d'ouvrage de tout projet d'infrastructure ou d'équipement ou gérer tout service concourant à l'exercice de leurs missions.
- Elles peuvent se voir charger par l'Etat ou toute autre personne publique territoriale et dans le respect du schéma sectoriel de gérer toute infrastructure ou équipement notamment de transport qui concourt à l'exercice de leurs missions.
- Elles peuvent créer et gérer des établissements de formation professionnelle initiale et continue en cohérence avec le schéma sectoriel.
- Elles peuvent transférer à la CCI Bretagne une activité ou un équipement antérieurement géré par elles.

LA CCI FRANCE

La CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de commerce et d'industrie.

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr